



ZONE SUD

BRUN Sébastien, Secrétaire Régional Zone sud, brunseb@numericable.fr, 06 95 39 68 06
JACOTIN Christophe, Secrétaire Régional Adj cjacotin@aol.com , 06 22 15 54 88
Bureau Régional, CRS 54, Rue Saint- Pierre, 13005 Marseille
tel : 09 80 61 70 90, fax 04 91 18 94 71



Siège National : 19, rue du Borrégo 75020 PARIS – www.fpip-police.com

QUE DIT LA COUR DES COMPTES ?

1/ Dépenses :

A Partir de 2004, les reformes des corps et carrières ont engendré une modification de la structure des effectifs faisant passer la part des gardiens de la Paix de 80% à 57% en 2012 et avec une perte sèche de 10000 fonctionnaires durant cette période.

Viennent ensuite des mesures catégorielles et primes favorisant les gradés et autres officiers et commissaires, et oubliant les gardiens de la Paix

CONCLUSIONS FPIP---- » : Protocoles 2004 et suivant réduisent le nombre de GPX et les avancées ne leur profitent pas

2/ Organisation du temps de travail :

A cause d'une « activité croissante » et d'une « gestion tendue des effectifs » (dues au protocole 2004 réduisant les effectifs) la Cour constate que les fonctionnaires peuvent difficilement poser leur HS, elle recommande donc de modifier certaines règles de compensation des HS « particulièrement favorables » aux agents.

CONCLUSION FPIP : PUNITION ---- » perte des HS car vous êtes peu en effectifs !

3/ Conclusions :

La Cour explique : « pas d'efficacité accrue des personnels dans la lutte contre la délinquance si on ajoute de nouvelles avancées catégorielles, de revalorisations, de déroulement de carrière, des rémunérations judiciaires et des régimes indemnitaires ».

CONCLUSIONS FPIP---- » Avenir noir sur de quelconques avancées futures + allongement du temps d'attente des promotions (ex brigadier)

Elle demande également le renforcement des contrôles exercés par la hiérarchie sur le recours aux HS et le calcul des RC ainsi qu'une « nouvelle culture du management » des gradés, officiers, commissaires. La Cour demande aussi une évolution du calcul des heures récupérables et des coefficients multiplicateurs.

CONCLUSIONS FPIP----- » : Pression hiérarchique accrue, pertes d'acquis.

CONSTATS ET CONCLUSIONS DE LA F.P.I.P :

Les réformes signées par les organisations syndicales depuis 2004 et que la F.P.I.P n'a jamais cessé de dénoncer ont eu pour conséquences une mise à l'écart de la plus grande et de la plus indispensable partie des collègues à savoir les gardiens de la Paix, qui n'ont profité eux d'aucune avancée significative que ce soit sur leur pouvoir d'achat, conditions de travail, reconnaissance de leur mérite avec en plus des difficultés liées au manque d'effectifs sur la Voie Publique etc ...et résultat ils vont encore payer une addition HYPER SALEE.

Vous avez le pouvoir d'arrêter le massacre !!

Rejoignez la FPIP, NOUS CHANGERONS VOTRE AVENIR

Le Bureau Régional Zone Sud, le 21 mars 2013